

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DÉMÉNAGEURS BRETONS CAEN 8 RUE MARIVAUX – 30 MAI 2022 Arrêté n°2022-093		

LE MAIRE DE LA VILLE D'IFS,

VU les articles L.2211-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la Sécurité Intérieure ;

VU le Code de la Voirie Routière et ses textes d'applications ;

VU la demande d'autorisation temporaire d'occuper le domaine public reçue par courriel en date du 21 avril 2022 de la société Les Déménageurs Bretons – 55 rue Charles de Coulomb 14120 MONDEVILLE, pour la journée du 30 mai 2022 dans le cadre d'un déménagement au 8 rue Marivaux à Ifs ;

CONSIDERANT la nécessité d'assurer et de préserver la sécurité des différents usagers ;

ARRETE

Article 1 : La société Les Déménageurs Bretons est autorisée à occuper le domaine public pour le stationnement d'un camion porteur de 10m de long et d'un monte charge au 8 rue Marivaux à Ifs, le 30 mai 2022, toute la journée de 8h00 à 20h00, afin d'effectuer un déménagement.

Article 2 : La société Les Déménageurs Bretons est chargée, en tant que de besoin et sous couvert du présent arrêté de la mise en place de la signalisation et devra également prendre les dispositions nécessaires pour la circulation des usagers de la route et des piétons.

Article 3 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Monsieur le Directeur Départemental de la Sécurité Publique ;
- Monsieur le Chef de Service Police Municipale ;
- La société Les Déménageurs Bretons.

Fait à Ifs, le 6 mai 2022

Le Maire,




Michel PATARD-LEGENDRE